

## Règlement

du CROSS Amnesty International

### Règles sanitaires COVID

**Les règles sanitaires en vigueur le dimanche 11 décembre 2022 seront respectées.**

**Les gourdes personnelles sont recommandées.**

**Il n'y aura pas de salle pour déposer les affaires. Les toilettes de la Ferme Bermond seront ouvertes.**

Ce cross, organisé pour la 39<sup>ème</sup> année, a lieu le Dimanche 11 Décembre 2022. Il s'agit d'une compétition, mais également d'une manière symbolique de manifester son engagement ou sa sympathie pour la cause du respect et de la défense des Droits Humains.

- Le départ sera donné à la ferme Bermond à 1, Rue de la Vigne Haute 06560 Valbonne Sophia Antipolis (entrée Les Bouillides, suivre fléchage Garbejaïre):
  - 1 km : à 10 h
  - 4 km : à 10 h 30 Se déroule sur le début du 11km avec un aller-retour
  - 11 km : à 11 h 15 (compte pour le challenge 06)
- Arrivée des 3 parcours à la ferme Bermond. Fin des contrôles d'arrivée à 13 h 15. Les parcours seront tracés et fléchés. Des commissaires seront postés le long des parcours, avec un ravitaillement d'eau **UNIQUEMENT** à mi-parcours. pour le 11 km
- L'épreuve est ouverte à tous, hommes, femmes et enfants, licenciés ou non. Le droit à participer est défini par le tableau ci-dessous :

## Catégories d'âge 2022-2023

(valable à partir du 1er novembre 2022 jusqu'au 31 octobre 2023)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007
Minimes	MI	2008 et 2009
Benjamins	BE	2010 et 2011
Poussins	PO	2012 et 2013
École d'Athlétisme	EA	2014 à 2016
Baby Athlé	BB	2017 et après

## Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1984
	M1	1983 - 1979
	M2	1978 - 1974
	M3	1973 - 1969
	M4	1968 - 1964
	M5	1963 - 1959
	M6	1958 - 1954
	M7	1953 - 1949
	M8	1948 - 1944
	M9	1943 - 1939
	M10	1938 et avant

- **Chaque participant devra scanner sa licence ou son certificat médical datant de moins d'un an et le déposer sur le site internet ou envoyer la photocopie par courrier. Dans le cas contraire, il ne sera pas autorisé à prendre le départ.**  
Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.  
Individuelle accidents: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'épreuve sera encadrée par les organisateurs. L'assistance médicale sur le parcours et à l'arrivée sera assurée par un médecin et/ou par UDSP 06, et par la veille des Pompiers de Valbonne.
- Les dossards seront remis sur place, à partir de 9 h. **Avec les gestes barrières et les masques en fonction des règles au 11/12/22**
- Ravitaillement : Les coureurs auront une cup fournie par l'organisateur remboursable 1€ à la fin de la manifestation.  
Pour le 11 km, un poste de distribution d'eau sera situé au village. Pour toutes les courses un poste de ravitaillement est situé au point d'arrivée.
- Arrivées :  
Dès leur arrivée, les coureurs doivent emprunter le couloir mis à leur disposition, par ordre d'arrivée, et remettre leur dossard aux organisateurs.
- Résultats :

**Les résultats ne seront pas affichés sur le site. Ils ne seront disponibles que sur le site internet.**

Le classement complet disponible sur le site du cross dans la semaine suivant l'épreuve.

- Classements et Récompenses :

Pour chacune des courses, après le délai nécessaire aux traitements administratif et informatique, il sera établi un classement différencié homme/femme général d'une part et par catégories d'autre part. (pour le 1 km par catégorie pour les moins de 16 ans et général pour les 16 ans ou plus)

**La remise des prix a lieu à la fin de la dernière épreuve.**

Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

- **Inscriptions : Aucune inscription sur place**

Les inscriptions se font soit :

- **Par internet** sur le site avec un règlement par carte bancaire ou par chèque (photocopie de la licence ou du certificat médical à remettre lors du retrait du dossard). **ou**
- **Par correspondance** en joignant le bulletin d'engagement, la photocopie de la licence ou du certificat médical et le règlement, à :

Amnesty International  
Maison des Associations  
288 chemin de Saint Claude  
06600 Antibes

Chèque établi à l'ordre d'Amnesty International

- Les frais d'engagements sont de :

- gratuit sur le 1 km
- 12 euros pour le 4 km ou le 11 km avant le vendredi 11 décembre 2020 minuit (Une écocup sera fournie à chaque coureur, remboursable à la fin de la manifestation 1€)

- Annulation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

- Droits d'image :

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels.

- Règles du coureur :

- Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.
- Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.
- Pour des raisons de sécurité, sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...), sont interdits. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.
- Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique.

- Litiges :

Tout litige sera tranché par un représentant de l'autorité compétente (F.F.A.), ou à défaut, par les organisateurs.

- Règlement :

L'inscription au cross vaut acceptation de l'ensemble des points du règlement par le participant. Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.